

## SYNDICAT MIXTE DU SCOT

### **Comité Syndical du 25 septembre 2018** **Compte-rendu de séance**

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

---

**Membres Titulaires :**

M. Jean-Marie HERZOG, CAGB – M. Jacques BONIN, CAGB – M. Bernard DRAVIGNEY, CAGB – Mme Marie-Laure FRIEZ, CAGB – M. Guy MOUILLESEAUX, CAGB – M. Jean-Paul MOUTARLIER, CAGB – M. Pierre REY, CAGB – Mme Marie ROCHETTE DE LEMPDES, CAGB – M. Jean-Louis HOTTLET, CCST – M. Jean LOCATELLI, CCST – M. Jean-Claude HUNOLD, CCVS

**Membre(s) suppléant(s) :**

M. André BRUNETTA, CAGB

#### **ÉTAIENT ABSENTS ET EXCUSÉS**

---

**Membres Titulaires :**

M. Marc ETTWILLER, CAGB – M. Michel GAUMEZ, CAGB – M. Roger LAUQUIN, CAGB – M. Jean-Claude MARTIN, CAGB – M. Thierry PATTE, CAGB – M. Jacques ALEXANDRE, CCST – Mme Monique DINET, CCST – M. Bernard LIAIS, CCST – M. Robert NATALE, CCST – M. Christian CODDET, CCVS – M. Erwin MORGAT, CCVS – M. René ZAPPINI, CCVS

#### **ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS**

---

M. Bruno VIDALIE, AUTB – Mme Anne-Sophie PEUREUX, AUTB – M. Jacques BONIGEN

<b>Titulaires :</b>	<b>11</b>
<b>Suppléant(s) :</b>	<b>1</b>
<b>Pouvoir(s) :</b>	<b>0</b>

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance.

### **I. Avis sur le projet de PLU d'Éloie**

---

Le rapport est présenté au comité syndical. Il n'est pas fait état de question ni remarque. Le président propose un avis favorable.

Le comité syndical se prononce favorablement.

### **II. Avis sur le projet de PLU d'Évette-Salbert**

---

Après présentation du rapport, aucune remarque ni question sur ce dossier. Le président propose donc un avis favorable pour le projet de PLU d'Évette-Salbert.

Le comité syndical donne un avis favorable.

### **III. Avis sur le PLH du Grand Belfort**

---

Le rapport est présenté au comité syndical.

M. Rey demande en quoi les prévisions de création de logement pourraient revêtir un caractère contraignant pour les communes. Il est répondu que les PLU doivent être compatibles au PLH, mais que celui-ci donne des valeurs par secteurs et non par commune (sauf Belfort), ce jusqu'en 2021. Bien que le PLH soit essentiellement un document d'orientation et de contractualisation des politiques publiques de l'habitat, il doit être respecté dans son économie générale par les documents d'urbanisme. Le président propose un avis favorable.

Le comité se prononce favorablement à l'unanimité.

### **IV. Perspectives d'évolution du SCoT**

---

Le rapport présenté au comité syndical reprend les questions soulevées par Madame la Préfète du Territoire de Belfort par courrier du 7 août 2018.

M. Bonigen, Directeur Départemental du Territoire, explique que ce courrier a pour but de rappeler aux élus du SCoT plusieurs sujets concernant l'avenir du SCoT : l'importance du bilan à mener dans les délais, le fait qu'il n'est pas intégrateur, l'arbitrage de l'État sur sa compatibilité avec les SDAGE, SAGE et PGRI. Il s'agit d'une information.

M. Rey approuve le fait qu'un bilan soit pertinent en fin de mandat, mais que la décision de revoir le SCoT appartiendra aux nouveaux élus. Il demande que l'on tienne compte du fait que de nombreux PLU sont en chantier et qu'un changement de SCoT risquerait d'être perturbateur.

M. Locatelli relativise l'importance du SCoT sur l'avenir du territoire. Ce qui reste essentiel, c'est la dynamique économique, qui entraîne ou ralentit le développement local, avec des besoins de construction en conséquence.

M. Moutarlier trouve pertinent d'actualiser certains éléments, comme les risques d'inondation, mais critique un bouleversement coûteux du schéma.

En conclusion, M. Herzog formulera une réponse à Madame la Préfète en tenant compte des propos exprimés.

La séance est levée.